



OROIT DES USAGERS DE L'EAU :



RÉCLAMER LA TRANSPARENCE DE LA GESTION FINANCIÈRE



REMPLACER OU RENOUVELER LE COMITÉ EAU



PORTER RECLAMATIONS AUPRÈS DE LA COMMUNE OU DU SERVICE TECHNIQUE

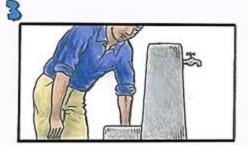
DROIT DU COMITÉ DE L'EAU :



COLLECTER LES COTISATIONS AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES



APPLIQUER LE « DINA » AU NIVEAU LOCAL



COUPER L'EAU AU CAS OÙ LES USAGERS NE RESPECTENT PAS LEURS OBLIGATIONS

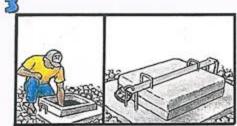
• DROIT DE LA COMMUNE ET DU SERVICE TECHNIQUE :



COLLECTER LES REDEVANCES SUR L'EAU AUPRÈS DU COMITÉ EAU



REMPLACER OU RENOUVELER/ FORMER LE COMITÉ EAU



COUPER L'EAU AU CAS OÙ LE C.E NE RESPECTE PAS LEURS OBLIGATIONS





